

ACTUPOLICE

LE MAG

UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO
MAJORITAIRE

#39

Juil-Aout-Sept 2021



P.4 UNE INTERSYNDICALE POUR UNE POLITIQUE PÉNALE PLUS FERME



P.18

BCF CANINE DE LA DCPAF



P.20

INVESTIGATION - AU BORD DE L'IMPLOSION



P.30

XAVIER LE COZ

SOMMAIRE

- 4** **INTERSYNDICALE**
Une intersyndicale pour une politique pénale plus ferme
- 6** **SCANNER**
Insolite police
- 8** **LA COLONNE**
Écho des Régions
- 14** **ACTION SYNDICALE**
DIDPAF Annemasse - La vérité a plus. visages
- 17** **ACTION SYNDICALE**
Paroles de syndicaliste... et de formateur
- 18** **ZOOM SUR**
La BCF Canine de la DCPAF
- 20** **ACTION SYNDICALE**
Investigation, Une filière au bord de l'implosion
- 23** **ACTION SYNDICALE**
Travail de nuit, l'heure est au concret !
- 24** **ACTION SYNDICALE**
Une équipe départementale en action dans les BDR
- 26** **ACTION SOCIALE**
Un partenariat Privilèges/Primoloisirs
- 27** **ACTION PATS**
Beauvau de la sécurité : Les PATS aussi
- 28** **ÉGALITÉ/DIVERSITÉ**
Changement d'appellation, une évolution !!!
- 30** **LE SPORTIF**
Xavier LE COZ - Ultimate Cup' Vitesse
- 32** **ACTION SYNDICALE**
Un SOC spécifique aux motocyclistes
- 33** **VOS DROITS**
La réforme du recouvrement de la pension alimentaire
- 34** **LE COIN LECTURE**
Frédéric Ploquin : Les narcos français brisent l'omerta

UNITÉSGP
POLICE
FSMI-FO



Pour contacter la rédaction :
journal@unitesgppolice.fr

Directeur de publication : Yves Lefebvre

Rédacteur en chef : Paul Le Guennic

Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti

Comité de rédaction : Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac, Yohann Foissier, Christophe Skrzypczyk

Crédit photos : 123RF, AFP Forum, DGPN-SICoP, Paul Le Guennic, Carlo Conti, Pierre Péjac

Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio

UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet

ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 30.000 exemplaires



Le samedi 5 juin, le Président de la République annonçait les États Généraux de la Justice donnant ainsi une perspective de réflexion, une résonance, aux différentes polémiques et autres interrogations sur la Justice de notre pays.

UNITÉ SGP POLICE et Unité Magistrats FO ont publié deux tribunes communes appelant de leurs vœux la tenue de ces travaux afin de mettre l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale autour de la table.

Ça sera le premier enjeu de cet exercice, réunir les policiers, auxiliaires de justice, les magistrats, nos collègues de la pénitenciaire afin de poser un constat commun et surtout définir des solutions communes et partagées.

Bien sûr, nous ne sommes pas dupes du calendrier politique contraint avant les échéances présidentielles et cela amènera forcément des orientations sous forme de projet dont la mise en place serait conditionnée à ces élections.

Aussi quels sont les objectifs de ces États généraux ?

Pour UNITÉ SGP POLICE, il faut regarder les choses en face. Les différentes politiques pénales qui se suivent depuis plusieurs années ont vidé les sanctions pénales de leur sens.

L'objectif premier devrait être un constat sur nos sanctions pénales, la punition, la réparation et la réinsertion sont les buts d'une peine...

Nous pouvons déplorer et affirmer qu'aucun des 3 n'est atteint aujourd'hui.

Imposés au travers de la modification du code pénal, la Loi de mars 2019 de Madame Belloubet et particulièrement l'article 132-19, définit la peine d'emprisonnement comme étant l'exception, l'aménagement étant la règle, il dit exactement :

Toute peine d'emprisonnement sans sursis ne peut être prononcée qu'en dernier recours si la gravité de l'infraction et la personnalité de son auteur rendent

cette peine indispensable et si toute autre sanction est manifestement inadéquate.

La question est donc simple, la politique pénale n'est-elle pas allée un peu trop loin dans le « détricotage » des peines ?

Nous affirmons que si. Aujourd'hui aucune peine prononcée n'est réellement effectuée car elle est soit aménagée si elle est de moins de 1 an, soit raccourcie au moyen de remise de peine ou autre dispositif.

Quel mauvais message envoyé que celui d'énoncer une sanction sans que celle-ci ne s'applique réellement !

La société exprime un besoin de sécurité et de justice, il est bien évidemment exclu de tomber dans le tout sécuritaire et le tout judiciaire.

Pour autant, au regard du délitement de l'autorité, de la montée des violences, il nous semblerait opportun de définir ensemble les infractions qui sont aujourd'hui insupportables pour notre société.

Violences intrafamiliales, violences contre les forces de l'ordre, trafic de stupéfiants, rodéo sauvages

La réponse pénale à ces infractions doit être chirurgicale, ferme et assumée.

Aucun de nos concitoyens ne sera choqué ou gêné que la justice passe sévèrement pour ce type de délits.

Les multi-réitérants, souvent à l'origine de la majorité des délits, doivent également faire l'objet d'un traitement ciblé.

Ceci n'est pas une supplique mais un réel enjeu sociétal, une réflexion sur nos lendemains.

Ces états généraux de la Justice devront forcément répondre aux attentes, aux inquiétudes et apporter des solutions simples, atteignables et efficaces.

Un seul coup de baguette magique ne suffira pas, mais la volonté de punir la petite partie de ceux qui pourrissent la vie de la majorité serait déjà un bon début.

La garantie du pacte Républicain, la sécurité pour tous, une justice ferme et rapide !

Seul le renforcement des ces piliers nous assurera une réelle liberté pour les années à venir.

UNITÉ SGP POLICE contribuera, proposera, revendiquera car les policiers comme tous les citoyens ont soif de justice.

Grégory JORON
Secrétaire Général Délégué
UNITÉ SGP POLICE



Jérôme MOISANT
Secrétaire National



UNE INTERSYNDICALE POUR UNE POLITIQUE PÉNALE PLUS FERME

Le 5 mai dernier, notre collègue Éric était abattu dans les rues d'Avignon (84). Ce drame raisonnait avec le meurtre de notre collègue Stéphanie, exécutée sur les marches de son commissariat de Rambouillet (78), 12 jours auparavant.

UNITÉ SGP POLICE décidait de consulter les autres syndicats représentatifs des personnels de la Police Nationale pour convenir d'une réaction en intersyndicale.

Tous les syndicats répondaient favorablement.

Le 6 mai, l'Intersyndicale publiait un communiqué de presse, cosignée de l'ensemble des secrétaires généraux des organisations syndicales concernées, dans lequel 3 mesures étaient actées :

- ➔ **L'organisation d'un hommage solennel rendu à Éric, le dimanche 9 mai, à Avignon, en présence de délégations de chaque syndicat, des policiers et citoyens désireux de s'y joindre ;**
- ➔ **La suspension des travaux du Beauvau de la Sécurité, et par voie de conséquence, le report de la table ronde prévue le 17 mai ;**
- ➔ **L'appel à un rassemblement de tous les policiers et des citoyens désireux d'exprimer « leur attachement et leur soutien à la Police républicaine ». Il donnera lieu à la mobilisation du 19 mai, face à l'Assemblée Nationale.**



Le 10 mai, Le Premier Ministre, Jean CASTEX, annonçait par voie de presse le « durcissement des peines contre les agresseurs de policiers et gendarmes » et recevait les membres de l'Intersyndicale. Pour UNITÉ SGP POLICE nous en retenions :

- ✓ **La création d'un observatoire de la réponse pénale**
- ✓ **Le déferrement automatique des agresseurs de forces de l'ordre**
- ✓ **La modification du code pénal pour créer un « bloc » spécifique des infractions envers les policiers et gendarmes**
- ✓ **La rédaction d'une circulaire du Garde des Sceaux rappelant la criminalisation des faits de guet-apens**

Le 27 mai, se tenait la table ronde du Beauvau de la Sécurité traitant des rapports Police/justice.

Le Ministre de la Justice y participait. Les échanges étaient, comme à l'habitude, retransmis sur le compte Facebook du Ministère de l'Intérieur.

Depuis, UNITÉ SGP POLICE a entrepris de défendre ses positions et décliné ses attentes en termes d'amélioration de la chaîne pénale et de réponse pénale, à tous les niveaux de l'État, auprès de parlementaires ou responsables de partis politiques, d'horizons divers.

Une démarche constructive, pour laquelle nous nous sommes pleinement associés avec nos amis du syndicat UNITÉ Magistrats FO. C'est ainsi que nous avons cosigné deux tribunes (Le Figaro 19.05.21 et Le Monde 26.05.21). Nous n'avons rien contre la justice. **Nous ne sommes pas satisfaits de la réponse pénale.**

Des moyens supplémentaires, une politique pénale plus ferme et peut-être plus chirurgicale pour cibler les infractions les moins tolérables, pourraient déjà améliorer la situation.

C'est un travail fastidieux, qui nécessite du temps. Nous nous y afférons, conscients de l'urgence et des attentes légitimes, fortes.



Photo du compte Twitter Police Nationale 64

PAU

FORD MUSTANG ET AUDI Q8 POUR LES COLLÈGUES DE PAU...

«Ça y est, elles sont arrivées !

Nous vous proposons de venir découvrir de plus près nos nouveaux véhicules. Plus modernes, plus rapides pour être plus efficaces !»

Voilà ce qu'on pouvait lire sur le compte Twitter Police Nationale 64...

Au premier abord, on pouvait se dire que les collègues de cette circo étaient plutôt veinards...

Mais en regardant la date du Tweet, le 1^{er} avril 2021, cela sentait le poisson d'avril à plein nez...

La DDSP ne manque pas d'humour...

Qui sait, peut-être qu'un jour, l'administration nous équippa de ce genre de véhicule... On peut toujours rêver... ;)

COLMAR

POLICE RECHERCHE... DOUDOU



En avril dernier, un individu a déposé un doudou portant la mention «Valentino» au Commissariat de Colmar.

Le commissariat ne voulant pas laisser un bambin sans son doudou a alors pris les choses en main.

Un appel à témoins a été lancé pour retrouver son petit propriétaire et ses parents.

Tout est bien qui finit bien...

L'info ayant été relayée entre autres dans les «Dernières Nouvelles d'Alsace», quelques jours après cet appel, les propriétaires du précieux se sont présentés au commissariat et ont pu le récupérer.

Des nuits calmes garanties grâce à cette mobilisation...



Photos DNA - <https://www.dna.fr/>

LIMOGES

IL REFUSE DE DÉBARASSER LA TABLE... SES PARENTS APPELLENT LA POLICE...



Photo d'illustration

Les policiers de Limoges ont dû gérer une grosse intervention de police...

En février dernier, un individu a appelé le 17 pour signaler un gros différend familial... Une fois sur place, les collègues dépités ont découvert qu'en guise de «gros différend», il s'agissait simplement d'une leçon que des parents souhaitaient donner à leur fils qui refusait de débarrasser son assiette après le repas. Les collègues ont quitté les lieux après avoir fait la morale à toute la famille...



Photo du compte Facebook Police Nationale Nouvelle-Calédonie

NOUVELLE CALÉDONIE

INSULTER LA POLICE SUR FB = TÉLÉPHONE DÉTRUIT !

En mars dernier, le facebook «Police Nationale Nouvelle-Calédonie» annonçait qu'un petit malin s'était permis de publier sur les réseaux sociaux une vidéo dans laquelle il filmait des véhicules de police tout en tenant des propos insultants et faisant apparaître des émojis outrageants pour les forces de l'ordre.

Manque de chance, la veille internet du commissariat n'a pas tardé à repérer le délit et le mis en cause a été interpellé dans la foulée.

Après un passage devant le juge, la sanction est tombée : Destruction de son téléphone portable...sous ses yeux !

Et encore, il s'en tire plutôt bien...

Il risquait une amende pouvant aller jusqu'à 7500 euros et/ou 6 mois de prison...



ITALIE

ALFA ROMEO BLINDÉE POUR CARABINIERI

La marque italienne a offert pour les 70 ans de présence d'Alfa dans les rangs de la police, une Giulia 2.0 essence développant 200 cv.

Les policiers italiens sont habitués à posséder des Alfa Giulia, dont 2 Quadrifoglio de plus de 500 cv, une à Rome, l'autre à Milan, mais celle offerte par la marque pour les 70 ans est spéciale...

Elle est équipée d'un niveau d'armure type B4. Ses vitres et portes sont renforcées pour stopper des calibres jusqu'au 44 Magnum.

Niveau performances, ce type de Giulia peut atteindre une vitesse de pointe de 230 km/h et peut parvenir à se déplacer de 0 à 100 km/h en 6,6 s tout de même.

Même si le modèle offert par la marque au vu de son poids accru par le blindage ne doit pas avoir d'aussi bonnes performances, il est à parier que la police française serait preneuse de ce genre de véhicule...

Avis aux constructeurs...



Rémy MONTAUD
Secrétaire Départemental
Haute-Savoie



Encore une belle prise pour la PAF Annemasse

Dimanche 14 mars dernier, lors d'un banal contrôle dans le tram reliant Annemasse à Genève, les agents de la Police aux Frontières affectés depuis juin dernier au Nouvel Hôtel de Police d'Annemasse ont une fois de plus réalisé une belle prise de produits stupéfiants.

Intrigués par la présence d'un passager, ressortissant communautaire, équipé de deux grosses valises flambant neuves, celui-ci a ouvert ses bagages à la demande des agents.

Bonne pioche, à la pesée, ce ne sont pas moins de **29 kgs d'herbe** qui seront quantifiés sur cette prise...

Interpellé, le mis en cause a reconnu son rôle de mule.

Devant la quantité de produit appréhendé, le parquet de Thonon-les-Bains décidait alors de saisir l'antenne de Police Judiciaire d'Annecy pour prendre la suite de cette belle affaire qui démontre encore si besoin était, l'importance des trafics dans cette circonscription frontalière.

Jugé en comparution immédiate, l'auteur sera condamné à 18 mois de prison et incarcéré.

Pour la petite histoire, le chef de bord de cet équipage PAF n'en est pas à son coup d'essai. L'été dernier, il interpellait un ressortissant étranger porteur de plus d'un kilo d'héroïne. Et par le passé, ce sont plusieurs affaires similaires dont il était à l'origine dans les trains transfrontaliers.

Chapeau bas !





GUADELOUPE



Patrice ABDALLAH
Secrétaire Régional
Guadeloupe

CAPESTERRE BELLE EAU Un commissariat livré en pature...

Dans la nuit du 10 au 11 Avril 2021, aux environs d'une heure du matin, le commissariat de Capesterre Belle-Eau a été la cible de jets de projectiles opérés par plusieurs jeunes individus encagoulés. Nous avons eu à déplorer quelques dégâts sur un véhicule administratif et fort heureusement aucun blessé dans nos rangs, obligeant de fait les fonctionnaires de Police au nombre de deux à n'avoir comme seule réponse immédiate : **rester enfermés à l'intérieur des locaux.**

Face à ces violences à répétition mettant en exergue les manquements en termes de sécurité de ce commissariat, **la Police Nationale a été dans l'obligation de reculer**, pour une fois de plus être une spectatrice passive et de surcroît ridicule aux yeux de la population Guadeloupéenne.

Cette situation est consubstantielle d'une part à une **perte conséquente d'effectifs** depuis la mise en place de la RGPP et d'autre part à **l'abandon** pour ne pas dire à **l'indifférence totale** voire au **mépris** dont font preuve les hiérarchies tant nationales que locales en lui refusant tout renfort en effectifs...

De plus, présentement ce mépris est explicitement indiqué pour ne pas dire démontré, à travers l'attitude du DDSP actuel et futur DTPN de la Guyane, qui n'hésite pas à se substituer au Préfet de Région, président des instances locales, quand il refuse clairement, suite à la demande de collègues victimes, que cette situation désastreuse fasse l'objet d'une analyse voire d'une expertise des risques par la mise en place des instances ad hoc, soit la cellule de veille dans un premier temps puis le CHSCT.

À cet effet et, de toute évidence le CEA, n'a pas la même lecture des difficultés du métier que celle des hiérarchies qui nous dirigent. En fait il y a une véritable dichotomie dans la perception de la difficulté du métier. Nous en voulons pour preuve : malgré les difficultés du moment voire cette situation inextricable, qu'elle n'a **aucun scrupule à imposer une politique du chiffre** en réclamant toujours plus avec beaucoup moins de moyens matériels et humains.

Dire aujourd'hui qu'il faille que cesse cette situation face à l'urgence et en raison de ces nombreux problèmes à l'origine d'une forte hostilité à l'intérieur et à l'extérieur du service serait de nouveau se répéter mais surtout ne résoudrait pas le problème en lui-même tant que l'administration persistera à **punir les fonctionnaires parce qu'ils refusent la fermeture pure et simple de ce commissariat.**

Néanmoins, cet état de fait pour ne pas dire le décalage qui ressort de cette situation doit impérativement cesser parce que **les difficultés rencontrées par les fonctionnaires de police à Capesterre Belle-Eau et l'insécurité vécue par la population ne sont pas des légendes**, et ne doivent pas devenir quelque chose de normal ni même intégrer les comportements de chacun.

Donc il importe, face à ce désastre, de **dire NON à une banalisation de cette situation**, et au mépris dont il est fait preuve à l'endroit de la Police Nationale à Capesterre Belle-Eau, d'autant que **les femmes et les hommes de ce service public ne méritent en rien d'être jetés de la sorte en PATURE...**

Ensemble, tous ensemble, prenons de la hauteur et œuvrons pour tirer vers le haut ce service public au profit surtout de la population et de l'épanouissement des collègues qui y travaillent...



SAVOIE



Yoanne VILLERET
Secrétaire Départemental
SAVOIE



EXPÉRIMENTATION DDPN : UNE VRAIE BONNE IDÉE ?

Le 14 novembre 2020, nous apprenions par voie de presse, que le département de la Savoie venait d'être choisi par Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur, pour expérimenter un nouveau dispositif, la Direction Départementale de la Police Nationale.

Alors que nous interrogeons nos autorités locales (DDSP et Préfet), nous comprenons rapidement que personne n'était au courant de ce dispositif décidé en haut lieu sans aucune concertation préalable syndicale, ce que nous ne manquons pas de relever.

Mme PHILIPPON, Directrice Départementale de la Sécurité Publique, était rapidement officiellement nommée Directrice Départementale de la Police Nationale et organisait au plus vite des réunions avec les organisations syndicales pour nous présenter le dispositif.

Il apparaît que cette expérimentation décidée par le Ministre de l'Intérieur faisait suite aux préconisations du livre blanc de la sécurité intérieure de la Police Nationale (pages 168 à 180).

La création des Directions Départementales de la Police Nationale, déjà expérimentées en outre-mer, est étendue à titre expérimental depuis le 18 janvier dernier et pour une durée de 1 an aux départements 62, 66 et 73.

Il s'agit d'une réorganisation départementale de la Police Nationale autour de chefs de file désignés par filière que sont, l'investigation, le renseignement territorial, la voie publique et l'immigration sous l'autorité du Directeur Départemental de la Police Nationale, disposant d'un État-Major spécifique, devenant de fait un canal d'informations et un interlocuteur unique.

Ce dispositif est mis en œuvre sous l'autorité des préfets et sous le pilotage d'un chef de projet national à la DGNP, Frédéric DUPUCH.

Depuis la mise en place sur le département de la Savoie, nous avons pu rencontrer le 28 janvier dernier le DGNP, Frédéric VEAUX et Monsieur BRUGERE, conseiller spécial du Ministre de l'Intérieur, en marge de la visite de M. DARMANIN relative au Beauvau de la Sécurité le 15 février, et nous avons pu échanger librement sur cette expérimentation.

Nous nous devons de relever que localement, les organisations syndicales sont pleinement informées et associées à l'évolution du dispositif et que l'administration est à l'écoute des inquiétudes légitimes de nos collègues.

Si nous n'avons pas d'opposition de principe à ce dispositif et reconnaissons que plusieurs initiatives locales vont dans le bon sens visant à améliorer l'efficacité et l'image de la Police Nationale sans trop impacter les conditions

de travail de nos collègues, nous avons toutefois relevé certaines interrogations.

Nous notons notamment que cette expérimentation se fait à effectifs et budget constants alors qu'habituellement, elle s'accompagne souvent de moyens humains, matériels et financiers ; il aurait été opportun à minima de remettre à niveau les effectifs des services en souffrance (CSP Albertville, Aix-les-bains et Antenne PJ).

Nous prenons acte que dans le cadre de l'expérimentation, les affectations des personnels restent inchangées de même que la gestion des mutations et des avancements mais, à l'heure où des annonces médiatiques du Ministère de l'Intérieur laissent à penser que le calendrier de la généralisation de ce dispositif pourrait s'accélérer, nous n'avons aucune garantie sur ces sujets importants et qui préoccupent nos collègues. Des réponses doivent être apportées au plus vite par l'administration.



CORRÈZE



Francis BOYER
Secrétaire Départemental
CORRÈZE



Le retour d'un Corrèzien au pays

C'est avec fierté et honneur que je vous présente la nouvelle équipe mise en place début d'année dans le département 19 (Ussel Tulle Brive) avec des délégués locaux comme Vanessa Garces sur Ussel, William Borrás sur Tulle et Virginie Bussière sur Brive accompagnés chacun par une équipe locale très représentative des collègues qui les entourent (leurs coordonnées sont disponibles en me contactant au 0623993297)

Une équipe saine, militante ayant les valeurs de notre syndicat au service des adhérents, des sympathisants et des collègues en général ; les adhérents fidèles attendaient cette mise en place avec impatience car très déçus de l'ancien système. C'est désormais à nous de regagner leur confiance et de leur montrer nos vraies valeurs.

Le constat étant que certains collègues, de ce beau département, étaient nombreux à attendre ce renouveau au point de ne plus se syndiquer ce qui est triste pour tous syndicalistes qui militent pour la cause de leurs mandants au quotidien (et non pour des avancements personnels) mais qui arrange notre belle administration malheureusement.

Cette nouvelle équipe, représentée aussi par Gilles, Jean-Yves, Bénédicte, Flavien, Philippe, Lucien, William D, Guillaume, Angélique... arborant ces valeurs décrites commence à rallier de nouveaux collègues sur ce dept 19 allant même à énerver les autres organisations et c'est tant mieux !!!

Cette même équipe qui a déjà entrepris de nouveaux chantiers, prouve qu'elle est digne de confiance avec des débuts concrets de résultats pour nos mandants.

Très heureux personnellement d'avoir fait la connaissance de Stéphane de Guéret et de Colette de Limoges (de courageux militants) et de toute l'équipe du Sud-Ouest menée par Philippe Roland qui m'ont superbement bien accueilli et ça m'a fait plaisir, moi militant de plus 15 ans....

Ce retour aux sources pour ma part annonce d'une part une fin de carrière (avec un peu moins de 4 ans au compteur) et m'a fait redécouvrir les charmes de la Corrèze avec en l'occurrence ces discussions sur les Champignons, les châtaignes, les pommes, et maintenant surpris de voir que «l'an-anas» soit au cœur d'une polémique régionale (les locaux comprendront avec un clin d'œil à Hubert).

P/S : Une pensée affective aux collègues que j'ai eu l'honneur de représenter dans les BDR.



MARTINIQUE



Jimmy HELLÉNIS
Secrétaire Départemental
Martinique



La Martinique ÎLE PARADISIAQUE sous anesthésie générale.

« Dans la nuit du samedi 17 au Dimanche 18 avril 2021, deux hommes encagoulés et armés pénétraient sans aucune difficulté dans une chambre du CHU et procédaient au kidnapping d'un patient hospitalisé. Ce dernier avait été victime d'une tentative d'homicide par balles le week-end d'avant. Perfusions, drain de redon et autres pansements étaient arrachés violemment, avec une arme dans la bouche, le patient était extrait avec brutalité de sa chambre puis embarqué de force dans le coffre d'une voiture qui démarrait en trombe. Les autres patients qui partageaient la même chambre se mettaient à crier une fois que leur vie n'était plus menacée... »

Ceci n'est pas l'extrait du scénario d'un film policier. Ce n'est qu'une des scènes que vit en permanence la population de la Martinique et surtout **ce à quoi, nos collègues du terrain sont confrontés au quotidien.** À cet effet, dans les couloirs, dans les véhicules et dans la cour, on entend dire : « Heureusement, qu'on n'avait pas assez d'effectif pour le faire garder, ce gars.... Autrement, nos collègues auraient pu y passer... »

Malgré tout, il nous reste en effet le cliché « CARTE POSTALE » mais celui-ci, ne doit et ne pourra en rien obérer **l'agonie de la Police Nationale à la Martinique** ni même la désespérance qui règne en son sein, en

raison de cette **délinquance galopante** qui gangrène le quotidien de la population Martiniquaise.

À cet effet, depuis plusieurs années, au nom du droit à la vie et pour la Martinique, **nous ne cessons d'alerter les autorités sur les conditions de travail indignes** dans cette partie du territoire de la République Française. Malheureusement aucun signe fort de notre administration tant en effectifs qu'en matériels, alors que nul n'ignore que l'île est aujourd'hui **une véritable plaque tournante du trafic de drogue** dans la caraïbe, avec toutes les formes de délinquance que cela peut engendrer.

Nos revendications pour rivaliser avec ces bandits et surtout faire face à la multitude de conflits sociaux que connaît actuellement la Martinique sont plus que légitimes. Néanmoins malgré cet énième épisode de fait de délinquance et d'autres du même genre ; **aucune réponse concrète de nos autorités.**

Cependant pour couronner le tout, nous devons faire face à des **comportements insupportables d'une hiérarchie en décalage total**, qui selon nous se trompe d'époque, mais qui surtout rame à contre-courant en tentant en permanence de nous diaboliser au lieu de prendre en compte la situation en elle-même. Par ces postures, elle fait le choix d'entretenir cette **situation délétère et mortifère.**

À ce propos, face à cet immobilisme voire cette indifférence qui met la Martinique en danger, en notre qualité de représentants des personnels, nous nous devons d'être portés par notre audace et notre courage afin que notre résolution soit reconnue dans l'intransigeance et le caractère de notre démarche.

Car il importe aujourd'hui de sortir la Police Nationale et de surcroît la Martinique de cet état moribond en mettant en avant la vaillance et la détermination qu'a le policier à se battre. Mais pour ce faire, **il lui faut des moyens dignes d'un véritable service public** et gageons que le nouvel hôtel de police ne soit pas l'arbre qui cache la forêt.

La question de la délinquance à la Martinique n'a rien de complexe nous le clamons haut et fort : C'est en permettant au policier de résister, d'être respecté et de prendre toute sa place sur la voie publique qu'il lui sera permis d'être véritablement reconnu par la population Martiniquaise et non d'être la risée de celle-ci.

Parce que la Martinique, cette fille de la Pelée, à l'instar de Saint-Vincent, une île voisine, est une Soufrière qui risque à tout moment d'exploser à la plus petite étincelle si rien n'est fait. Et dans cette optique, **elle a surtout besoin que sa Police Nationale puisse veiller sur elle et soit aussi agissante.**

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE, ON NE LÂCHE RIEN...



AVEYRON



Yoann LOMBART
Secrétaire Départemental
AVEYRON

LAXISME, vous avez dit LAXISME ???

Décidément rien n'y fait... ENCORE UNE RELAXE !

RODEZ : Le mis en cause a pu quitter le tribunal, les bras levés face à ses soutiens.

L'affaire date du 17 Novembre 2019 lors d'une manifestation des gilets jaunes : près du viaduc de Millau, ce sont les gendarmes qui sont insultés par un individu qu'ils tentent d'interpeller, cependant, celui-ci s'échappe en courant et arrive à un rond-point où sont positionnés des collègues du Commissariat. Le gendarme qui le poursuit crie qu'il faut l'interpeller, ainsi notre collègue tente de maîtriser l'individu et se retrouve plaqué au sol, dès lors **il reçoit un violent coup de poing à la tête** (sur l'oreille) : son tympan est perforé, il subit une perte d'audition à vie, assortie d'acouphènes. L'auteur des faits tente une nouvelle fois de se soustraire à l'interpellation en se mêlant à d'autres gilets jaunes, cependant toujours identifié par un gendarme, il est désigné formellement et interpellé.

Le procès a été reporté du fait de la grève des avocats. Ce ne sera que le 12 mai 2021, en plein contexte de désarroi des policiers et d'exigence de peines réelles et d'une sévérité absolue à l'encontre des auteurs d'agressions de policiers, que **l'auteur sera relaxé**, bénéficiant d'un doute quant à son identification. **La parole des policiers et gendarmes qui l'ont identifié n'aura eu aucune valeur.** Le mis en cause a pu quitter le tribunal, les bras levés face à ses soutiens.

Les policiers aveyronnais attendaient «une sanction exemplaire contre l'auteur de violences envers leur collègue de Millau». **Cette relaxe résonne comme un désaveu cinglant**, c'est une décision lamentable. En Aveyron, on se sentait soutenu par la justice, ce n'est pas le cas avec cette décision. Elle est scandaleuse dans le contexte actuel. On ne la comprend pas.» D'ailleurs, 20 policiers Aveyronnais ont été blessés en service en 2020.



Rémy MONTAUD
Secrétaire Départemental
Haute-Savoie

DIDPAF Annemasse - La vérité a plusieurs visages

La dernière parution syndicale de nos « camarades » d'Alliance, en mars dernier, a donné l'occasion de découvrir un artiste qui s'ignore sans doute, auteur inénarrable d'un pamphlet sur la DIDPAF Annemasse, cadre d'une « sombre affaire » selon lui.

À la lecture de cet édifiant article, on constate que seul le titre sonne juste. Et encore, pour être précis, l'époque citée ne correspond ni au lieu, ni à la dénomination du service, mais passons...

Ce récit mentionne en effet une sombre affaire, et c'est une réalité, tant les cartes ont pu être brouillées en fonction des intérêts de certains, des alliances avec d'autres...

Or, le titre faisant consensus, ne s'improvise pas « Georges ORWELL » qui veut, et réécrire l'histoire est un art difficile. À ne vouloir mettre en avant qu'une seule version, en occultant les divergences et en effaçant d'un trait de plume les autres récits, cela ne peut que révéler qu'une volonté dogmatique d'instaurer une vérité unique.

L'auteur semble donc avoir oublié ses éventuels cours de philosophie qu'il aurait pu suivre dans ses lointaines jeunes années. La vérité n'est pas unique !

Ces précisions étant apportées, il convient maintenant de se poser la seule question intéressante soulevée par cet article : **De quelle sombre affaire parle-t-on ?**

La rhétorique déployée tout au long de cet article syndical fait en effet l'impasse sur beaucoup d'éléments, loin d'être anecdotiques.

En premier lieu, lorsque « l'affaire » éclate et prend un relief national, le narrateur exerçait ses talents sous couvert d'une autre organisation syndicale, la nôtre, dont il a fini par être évincé, et qu'il dénonce aujourd'hui. Et, bien évidemment, à cette époque, il tirait à boulets rouges sur l'organisation syndicale qui l'a recueilli aujourd'hui, ennemi juré d'alors qu'il convenait d'abattre par tous moyens... Vous avez dit girouette ?



Le paroxysme ubuesque de cette situation est atteint lorsqu'on retrouve aujourd'hui les communications de cette organisation syndicale, décidément très « orwellienne » aussi, pour laquelle à l'époque, les RPS signalés au SPAFT de Gaillard relevaient ni plus ni moins d'une instrumentalisation due à un petit nombre d'individus, la fameuse « caste » aux « comportements mafieux ».

Cette même organisation syndicale qui, le 22 juin 2019, interpellait le Préfet de Haute-Savoie pour expliquer de manière relativement objective les raisons de la situation du SPAFT Gaillard...

Ce qui n'a pas empêché ce syndicat d'accueillir ceux qu'il qualifiait de « mafieux » en grandes pompes en janvier 2020...

Vous avez encore dit girouette ?

Alors, qui sont les responsables de cette situation ?

Une fois le constat dressé, avec ses oublis, ses imprécisions et sa partialité, on note que des éléments tels que les activités annexes des uns et les intérêts liés des autres, ont créé un motif de coalition pour créer une « caste » ou encore un « clan » en fonction des auteurs.

À l'opposé du manichéisme déployé par notre « Emile ZOLA » en herbe, il convient également de relever les erreurs commises par le commandement qui, notamment lors de la création de la CCOID, a parachuté au SPAFT Gaillard, deux soldats du SPAFT Prévessin puis, lorsque la situation a dégénéré, les a abandonnés, comme ces malheureux soldats dans la cuvette de Dien Bien Phu, avec leur officier arrivé plus tard.

Ces collègues, tout comme le chef des USG dont l'avancement était contesté par le « clan », ont été de vraies victimes de faits de harcèlement de la part de leurs collègues : refus d'obéissance, refus de traiter les suites judiciaires, dénigrement systématique, ostracisation,... Tel fut leur quotidien, étrangement passé sous silence.

Les souffrances endurées par ces collègues, et bien d'autres dont le seul tort fut de continuer à communiquer avec ces trois proscrits, n'est pas reprise dans la doxa étalée dans ce brillant article.

Il faut également relever que ces agents ont serré les dents et continué à venir travailler dans ce contexte fortement délétère, subissant tous les jours l'hostilité grandissante de leurs collègues...

Et ils nous diraient sans doute avoir été troublés par l'étrange simultanéité des arrêts maladie au sein du « clan » et de ses sympathisants... et avoir été tout autant perplexes devant le retour en activité de ces mêmes agents, à l'approche de l'année de CMO, sans doute guéris par la perspective de perdre la moitié de leur salaire...

Il en va de même de certaines accusations portées à l'encontre de la hiérarchie, telles que « menaces », « violence », « déchainement de violence », « menaces physiques » et, le meilleur pour la fin, « propos insultants ou dégradants, agression, séquestration dans un bureau par 2 officiers »...

Cette dernière assertion ne peut que rendre perplexe. La séquestration est un crime puni de vingt ans de réclusion hormis si la personne séquestrée est libérée volontairement dans les sept jours auquel cas la peine est de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Face à la gravité des faits dénoncés, pourquoi n'y-a-t-il pas eu de dépôt de plainte ? Pourquoi n'y-a-t-il eu aucun dépôt de plainte pour tous les faits rapportés dans cet article ?

Encore des questions qui vont rester sans réponse...

Pour d'obscures raisons qui là encore nous échappent, les hautes instances de notre administration, n'ont pas réagi, à temps et avec énergie, pour éviter le naufrage.

Il en a résulté la restructuration de l'ensemble de la DIDPAF qui a déménagé de Prévessin dans l'Ain à Annemasse en Haute-Savoie.

Certains, dont les principaux protagonistes, en ont profité pour demander des mutations et les primes qui allaient avec quand d'autres ont démissionné.

Fondant de grands espoirs dans cette restructuration et ce changement de chef d'orchestre, les bosseurs, les fidèles au poste, les loyaux, qu'UNITÉ SGP POLICE n'a jamais cessé de défendre contrairement à d'autres, ont vite compris que les braises n'étaient pas totalement éteintes.

De guerre lasse, certains ont également demandé à muter, dans les services environnants, pour tourner la page et se reconstruire. Mais de ceux-là, tous corps confondus, qui s'en soucie ?

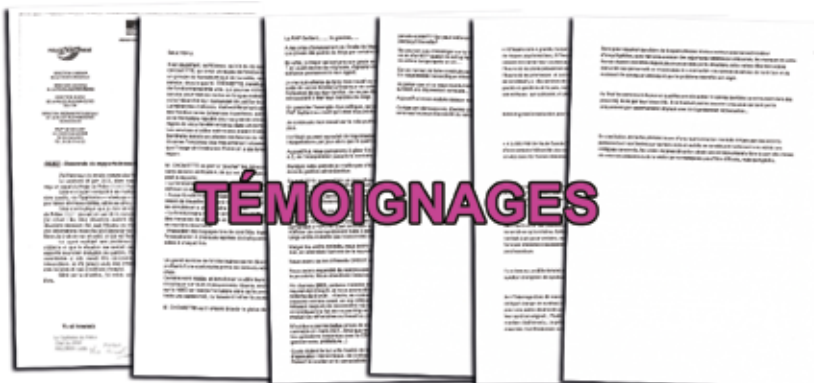
Nous avons recueilli leurs témoignages, leurs histoires et leurs souffrances, peut-être cela intéresserait-il leur ancien syndicat d'en avoir connaissance, afin d'approfondir le sujet et d'élargir son champ de vision ?

Enfin, pointer du doigt les professionnels de soutien parce qu'eux aussi ont vite cerné les réels enjeux motivant cette instrumentalisation de RPS, démontre bien la faiblesse des arguments développés dans cet article.

Leur expertise, mais également leurs réseaux permettant une vue rétrospective dans d'autres départements mais avec les mêmes acteurs, leur ont très vite mis la puce à l'oreille...

Pour conclure, cet article doit être pris pour ce qu'il est. Entre oublis, inexactitudes, exagérations et mensonges, il ne fait que développer avec moult sophismes une vulgaire propagande syndicale.

Encore une fois, sans manichéisme et en toute objectivité, on ne peut que s'interroger et regretter le revirement de ce syndicat qui avait été le premier à voir clair dans ce jeu « clanique »...



De guerre lasse, certains ont également demandé à muter, dans les services environnants, pour tourner la page et se reconstruire...
Nous avons recueilli leurs témoignages, leurs histoires et leurs souffrances...

LE MOT DU SECRÉTAIRE NATIONAL DÉLÉGUÉ SUD-EST PASCAL AVIVAR

Quelques éléments essentiels pour une bonne recette :

- Commencez par louer les services de personnages machiavéliques, une fratrie par exemple.
- Trouvez quelques éléments de mécontentement, même sans lien les uns avec les autres. (Sans difficulté dans tous les services de police)
- Placez à la coordination un personnage assoiffé de prestige, de puissance et de gloire.
- N'oubliez pas d'ajouter une bonne dose de gros intérêts personnels.

Et la grogne monte !

Quand la grogne monte, le syndicaliste cherche à identifier la ou les problématiques. Au SPAFT GAILLARD, assez rapidement, les incohérences se révélèrent nombreuses. Les motifs réels de la grogne n'étaient pas très clairs, difficilement identifiables. Mais le mal était fait, et les « acteurs » mis en place ont joué le scénario à la perfection.

Résultat :

Beaucoup de « blessés », un service à restructurer, à remettre d'aplomb.

De longs mois, des années avant que cette unité devenue depuis DIDPAF ANNEMASSE redevienne un service où comme d'autres, on retravaille avec plaisir dans une ambiance solidaire.

De nombreux nouveaux effectifs y sont attendus pour atteindre ce résultat.

La leçon :

Rappelons-nous que « Tout ce qui brille n'est pas d'or »

Ou encore : Comment un petit groupe a réussi à amalgamer et créer des RPS là où il n'y en avait pas.



Pascal AVIVAR



Paroles de syndicaliste... Et de formateur.

Quelle que soit la Direction, le service, le grade, nous avons toutes et tous un point commun :

Une formation initiale !

Les différents sondages, dans le cadre du « Beauvau de la sécurité », ont confirmé l'intérêt des policiers pour la formation dans sa globalité.

« *Former, c'est adapter des besoins à une réalité* ». Les réformes successives de scolarité EGX, ont permis de répondre aux besoins à court terme, mais peinent à s'adapter au contexte évolutif en prenant en compte les attentes des citoyens et l'évolution de la délinquance.

La formation ne doit pas être un concept abstrait, renfermée sur elle-même, accusée parfois de tous les maux.

La formation initiale doit devenir plus pratique, réactive, modulable, essentielle, pour faciliter l'assimilation des apprenants, et permettre une performance accrue.

Cette pratique doit s'accompagner de simulations incluant du stress et du secourisme en intervention afin de préparer au mieux les futurs policiers.

Une formation de qualité passe également par une valorisation des formateurs généralistes et FTSI, qui en qualité de chef de section, managent, encadrent, gèrent, forment, en exerçant quotidiennement au-delà de leurs fiches de postes respectives.

Intégrer un service de formation, un eldorado ? pas si sûr, pour preuve, **la grande difficulté à recruter des FTSI** et des retours en services actifs, y compris dans des structures « Carte postale » nommées par les paroles de certains visiteurs...

Des salles trop petites et surchargées, même en période de COVID-19, des cours d'armement en

amphi avec plusieurs sections, encadrés par un réserviste... **Des services de programmation en difficulté**, faute d'avoir suffisamment de formateurs à positionner sur les cours. La hiérarchie a trouvé parfois un coupable : Le délégué syndical en détachement ponctuel...

Nous parlons beaucoup des recrutements massifs de policiers, mais bien peu d'encadrants et d'aménagements bâtimentaires !

N'oublions pas les collègues des Unités de Sécurité Intérieure, qui, de jour comme de nuit, sont responsables de la protection des bâtiments, mais également de la sécurité de l'ensemble des personnels, avec une fonction pédagogique en matière de comportement et de discipline en dehors des heures de cours.

Ces collègues restent parfois peu valorisés à l'avancement et à la reconnaissance en qualité de travailleur de nuit.

Enfin, quelques mots sur le recrutement des élèves, qui doit être axé d'une manière plus importante sur la motivation, afin d'éviter des démissions en Ecole de Police.

« *Les policiers recrutés, avec un profil à l'image de la société et de la population* » : En est-on toujours sûr ?

Les nouvelles attentes de la population et les exigences légitimes des gouvernants sont-elles suffisamment prises en compte dans les profils recrutés ?

Dans l'intérêt de toutes et tous, comment peut-on laisser partir d'une formation professionnelle, des jeunes policiers qui ne connaissent pas leurs limites ou réactions face à une situation de stress ?

Autant de questions qui trouveront peut-être, un début de réponse après le Beauvau de la Sécurité.



Bibia DERGHAM
Secrétaire Régionale
FSPN



La BCF Canine de la DCPAF

Depuis avril 2016, le Service National de la Police Ferroviaire près la DCPAF est doté d'une équipe cynotechnique en **spécificité « recherche de matières explosives »**.

Elle est composée de 3 fonctionnaires ; à sa tête, un Brigadier-Chef, conducteur de chien et de 2 Gardiens de la Paix.

Elle travaille en 3/3 sur une planche horaire de 11h08. Ce qui permet de couvrir un aller-retour en train dans la journée.

Luther est âgé de 5 ans. C'est un croisé Berger belge malinois et Berger allemand. Il fait la fierté de sa conductrice Catherine. Ils sont secondés par Freddy, assistant cynotechnicien qui organise les entraînements et de Daniel, dernière recrue, qui est là pour sécuriser ; il assiste également Freddy.

L'équipe cynotechnique a une compétence nationale et se déplace sur l'ensemble du réseau ferré TGV ainsi que sur le Thalys pour Bruxelles et Kaiserslautern.

Bibia, secrétaire régionale FSPN, a souhaité nous présenter cette équipe de passionnés par leur travail mais aussi par l'amour de leur chien.

Luther est l'unique chien de la police nationale qui déploie principalement ses qualités olfactives dans les trains, à quai, lors d'arrivées ou de départs. L'équipe peut également poursuivre les sécurisations en empruntant les lignes de TER. Ne dit-on pas que les voyages forment la jeunesse? Eh bien, c'est une équipe dynamique, détonante (pour rester dans le monde explosif) volontaire et avant tout passionnée.

Luther a été recruté en janvier 2016. Il vient de la SPA, Il était âgé de 7 mois et a été formé au CNFUC. Catherine a fait sa connaissance en avril 2016.

Cette boule de poils, avec sa bonne bouille a su se faire adopter par sa nouvelle maitresse. Malgré son fort caractère. Le binôme était formé.

« J'ai appris à le connaître, il a appris à me respecter. Ça n'a pas été facile au départ car je n'ai jamais eu dans ma carrière un chien avec autant de caractère. C'est mon bougon et je l'aime ainsi car dans son travail, il me donne toujours le meilleur. Et on n'arrête pas de me dire tel maitre, tel chien. C'est peut-être vrai. Moi aussi, je suis une peu bougonne » déclare Catherine, responsable de cette unité.

Luther est un chien très sensible, sous sa carapace de gros dur. Ce beau bébé de 32 kg s'est très vite adapté au milieu ferroviaire. S'il passe ses nuits en chenil lorsqu'il travaille, ses repos sont à la maison, chez son maître, entouré par une famille qui l'a adopté et qui sait que c'est un chien de travail. Bien entendu, à sa retraite, il finira sa vie entouré de cette famille aimante.

L'équipe cynotechnique est appréciée des contrôleurs SNCF et les assiste lors de leurs déplacements dans le train. L'équipe est bien acceptée des passagers, Luther fait la plupart du temps l'unanimité et sait se faire remarquer par son travail olfactif et sa joie de vivre.

Freddy et Daniel organisent les entraînements dans divers lieux de la capitale. La cité des sciences, le philharmonique, le zénith de Paris, le stade de France, et le stade Charlety principalement. L'équipe fait des entraînements en commun avec la pénitencière, l'unité cynophile de Paris, la SUGE, les collègues PAF de Roissy et d'Orly. Cela permet les échanges interservices, de travailler sur divers explosifs. Pour Luther, cela lui permet de s'adapter aux divers environnements autres que le milieu ferroviaire.

Certaines missions resteront gravées dans la mémoire des collègues.

L'équipe a pu suivre l'équipe de France masculine de handball lors du championnat du monde qui s'est déroulé sur le territoire national en 2017. En effet, toutes les équipes qualifiées avaient choisi le moyen ferroviaire pour se déplacer sur les diverses villes accueillant les matches.

Luther a effectué également des décontaminations de trains lors de déplacements de personnalités comme celles du gouvernement.

Luther a participé 2 fois aux exercices organisés par le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN) qui se sont déroulés au 132^{ème} Régiment à SUIPPES. Ces exercices sous l'intitulé CYNODEX ont été très bénéfiques pour le chien comme pour sa maîtresse. **L'équipe a été félicitée par les organisateurs pour son travail, ses performances et son professionnalisme.** Elle a pu de ce fait se rendre, en janvier 2021, sur la commune de BOURGES au DGA TECHNIQUE TERRESTRE pour faire travailler Luther sur de la vraie matière. Cette dernière, le chien l'avait travaillée mais sur des supports papier.

Il serait souhaitable que cette équipe puisse être reconnue et que son chien puisse mettre ainsi ses qualités olfactives et son professionnalisme pour des services extérieurs. En effet, Catherine

a l'impression qu'ils sont les oubliés de la DCPAF et que l'on ne pense jamais à eux pour des renforts sur PARIS et banlieue ; c'est démotivant. Ils ne demandent pas à être sollicités tous les jours mais **on pourrait penser un peu à eux pour des missions qui sortent un peu du milieu ferroviaire.** Catherine pourrait ainsi montrer les qualités de son chien. « *Ce serait honorifique pour notre service et pour nous* » déclare Catherine.

On espère dans le futur, que l'équipe sera sollicitée pour le championnat du monde de rugby en 2023 ainsi que pour les Jeux Olympiques de 2024. Ce serait l'apothéose pour l'équipe cynotechnique car ce seront les deux dernières années d'activité pour le binôme.

On espère également un deuxième chien pour qu'avec Luther, il y ait une deuxième équipe et ainsi être opérationnel 24h sur 24h. « *Lorsque je suis en repos ou en congés, il n'y a pas de chien au SNPF et c'est bien dommage* » nous précise Catherine.

Pour finir, Catherine nous fait part de quelques rencontres mémorables.

Plusieurs fois, Christophe CASTANER, lors de son mandat de ministre de l'intérieur, a eu une attention envers Luther et lui faisait une petite caresse.

« *Il nous arrive de croiser lors de sécurisations de trains, des personnalités du spectacle, de la télévision, du cinéma, de la musique, de la politique. Nous ne jouons jamais nos groupies sauf une fois, avec Jean-Paul BELMONDO. Je n'ai pas résisté à aller vers lui. Un moment de bonheur pour une fan comme moi, un échange, quelques photos et j'étais comblée pour la journée.* »

Quelques personnes célèbres, feu Jean-Pierre BACRI qui était bluffé du travail de Luther, Francis HUSTER, Murray HEAD, Iris MITTENAERE entre autres, mais aussi les joueurs de l'équipe de France de handball.

« *Sincèrement, j'espère un jour croiser Matt Damon mais là, je rêve* » nous déclare-t-elle.

En résumé, nous avons là, l'unique équipe cynotechnique en recherche de matières explosives du SNPF. Elle travaille sur le réseau ferroviaire depuis mai 2016. Ce sont des battants, des passionnés et ils cherchent sans cesse à faire performer leur chien Luther pour qu'il donne toujours le meilleur de lui. Catherine est très fière de son chien. Comme elle nous dit : « *Je l'aime mon lulu* » et elle sait aussi que sans le soutien de son collègue Freddy, qui cherche sans cesse des exercices, ils ne seraient jamais à ce niveau et que l'arrivée de Daniel renforce l'équipe pour perdurer leur travail.



INVESTIGATION Une filière au bord de l'implosion

Le constat est alarmant, mais il ne surprendra personne : **l'Investigation n'attire plus.**

UNITÉ SGP POLICE n'a eu de cesse ces dernières années d'alerter et d'attirer l'attention de l'administration sur une situation de plus en plus dégradée.

Nous y sommes : l'Investigation est en crise !!!

Pour étayer ce triste constat, il suffit de laisser parler les chiffres. L'Île-de-France, et encore plus la Préfecture de Police, souffre d'un manque endémique d'Officiers de Police Judiciaire depuis ces dernières années.

Le 24 Juin 2020, Didier LALLEMENT, Préfet de Police de PARIS, auditionné par une commission d'enquête à l'Assemblée Nationale, faisait un décompte inquiétant : proportionnellement, la PP dispose de 2 fois moins d'OPJ que le reste du territoire. **Il en manquerait environ 1300 !!!**

Cette pénurie impacte fatalement le bon fonctionnement judiciaire des services, mais elle dégrade surtout les conditions de travail de nos collègues. Si les OPJ se font de plus en plus rares, pour diverses raisons que nous détaillerons ci-dessous, **la masse de travail ne cesse de croître**, les portefeuilles de dossiers explosent, rendant ainsi la mission insurmontable.

UNE CRISE DES VOCATIONS

Aujourd'hui, trop peu de collègues souhaitent intégrer l'investigation, et parfois pas pour les bonnes raisons. Mais comment les blâmer ? Cette filière n'est à ce jour pas reconnue à sa juste valeur et

nos jeunes collègues, souvent issus des rangs des ADS/Policiers Adjoints, connaissent parfaitement **les contraintes inhérentes à la mission de police judiciaire** : volume de dossiers, astreintes, permanences de week-ends, heures sup', charge mentale de la procédure pénale, responsabilité de l'OPJ, directeur d'enquête ...

C'est aussi la charge d'une hiérarchie « bicéphale » avec d'un côté l'enquête sous l'autorité des magistrats, et de l'autre, une gestion administrative, des chiffres et des résultats à la main des chefs de service...

Comment rendre cette filière attractive, et mieux encore, comment fidéliser les agents ? La réforme de l'avancement a intégré une voie prioritaire, dite « fast track », pour ceux qui privilégieraient l'investigation. Convenons-en, les pistes explorées puis retenues ne seront pas suffisantes et ne concerneront en rien, ou alors très à la marge, les collègues déjà OPJ depuis plusieurs années, au bord du burn-out pour certains d'entre eux.

Après quelques années passées en groupes d'enquête, nombreux sont les OPJ à se demander à quoi bon continuer dans de telles conditions et sur cette voie. « **Quel intérêt ai-je à faire autant d'heures, à prendre autant de responsabilité, à gérer tant de dossiers, pour aussi peu de reconnaissance ?** »

Beaucoup aspirent à retrouver des services de voie publique, mais se voient refuser cette possibilité par leurs supérieurs hiérarchiques au vu de leur habilitation OPJ, ou d'un soi-disant « contrat moral ». Nombreux sont ceux à demander ou aimeraient que leur soit retirée leur habilitation. Et oui, nous en sommes là.

Mais comment éluder la problématique des risques psycho-sociaux toujours plus prégnants dans les services d'investigation. La vague de suicides qui a frappé tragiquement notre profession en 2019 n'a pas épargné les enquêteurs. **Les cas de burn-out se sont multipliés** conduisant trop souvent à des situations préoccupantes.

Avoir le sentiment de ne plus être à la hauteur de la mission confiée, de ne plus traiter correctement ses dossiers, stress permanent dû à la gestion des procédures, des délais à tenir, dépréciation de soi, perte de confiance, sont autant de conséquences liées à la dégradation des conditions de travail dans les services d'investigation. Par simple réflexe de sauvegarde, de nombreux collègues préfèrent changer de voie et abandonner cette filière.



RENDRE LA FILIÈRE ATTRACTIVE

Comment redonner un sens à la mission de police judiciaire ? Les pistes sont multiples car les causes de ce désamour sont multifactorielles, et n'en traiter qu'une ne serait que peine perdue.

Mais si nous commençons par une vraie reconnaissance de la qualification d'Officier de

Police Judiciaire. Si un haut responsable de notre « maison » avait osé dire que « l'indemnitaire n'est pas le moteur des enquêteurs », il faudrait toutefois récompenser l'investissement quotidien des OPJ à sa juste valeur.

18 € mensuel ...

La dernière annonce de revalorisation de la prime forfaitaire de 20% (+18 euros !!!) n'est absolument pas à la hauteur de l'engagement des enquêteurs. **Nos collègues ne réclament pas l'aumône, mais une légitime reconnaissance.**

UNITÉ SGP POLICE maintient que les 25 points de NBI seraient une évolution positive et un geste fort en direction des OPJ, qui de facto, fidéliserait les personnels dans la filière sur du long terme.

Notre Administration néglige le haut degré de compétence et d'expertise acquis par certains de nos collègues au gré de formations qualifiantes, essentielles à la résolution de nombreuses affaires, et notamment dans le haut du spectre (IMEF, ICC, BRI...). Les bonnes volontés finiront par se faire rares et ce niveau d'expertise manquera inévitablement un jour à la Police Nationale.

Pourquoi ne pas s'inspirer de la Gendarmerie Nationale et de son dispositif de Prime de Haute Technicité, déjà en vigueur depuis plusieurs années dans ses rangs ? Quid de la parité « Queue » ? Pourquoi une telle rupture d'égalité ?

Mais l'indemnitaire passe aussi par une prise en compte des astreintes, réelle charge qui pèse sur la vie privée de chaque enquêteur.

La nuit et/ou les week-ends, les jours fériés, la disponibilité des OPJ est mise à rude épreuve. Mais nous parlons là du cadre réglementaire. **Combien assurent des astreintes « illégales »** sur les tranches horaires 06.00/08.00, 12.00/14.00 et/ou 18.00/21.00, « bénévolement » et sans contrepartie.

Un décret étudié et validé en Comité Technique Réseau DGPN le 20 octobre 2020 puis Ministériel le 15 décembre n'est toujours pas d'actualité...

Pourquoi l'administration tarde-t-elle tant à faire bénéficier ses personnels des mêmes dispositions que le reste du périmètre du Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur ? **Quel manque de respect pour ces hommes et femmes qui assurent pourtant la continuité de l'activité judiciaire.**

L'investigation n'échappe pas à la crise de l'avancement qui frappe l'ensemble du Corps d'Encadrement et d'Application de la Police Nationale. Malgré l'obtention d'une qualification judiciaire, malgré les divers examens pro passés, les responsabilités endossées, **la promotion n'est pas au rendez-vous**. Le Beauvau de la Sécurité devra prendre réellement en compte cette problématique, source de démotivation forte au sein des services.

RÉFORME DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Une des causes majeures du mal-être en investigation est la complexité croissante de la Procédure Pénale. Les réformes se succèdent, disons même, s'empilent. Aucune d'elles n'a pris en compte le quotidien des enquêteurs, n'inscrivant jamais au préalable une étude d'impact de terrain. On édicte de grands principes, puis les acteurs du procès-pénal n'auront qu'à s'adapter. Ce mode de fonctionnement n'est plus envisageable, et plus du tout accepté par les enquêteurs eux-mêmes.

La pression de l'élucidation des affaires, pour ne pas parler de « politique du chiffre », est toujours là. Toutefois la procédure pénale alourdit toujours un peu plus le quotidien de l'OPJ. Tel un sprinter, l'enquêteur doit courir toujours plus vite, mais en se voyant régulièrement attacher à chaque pied des boulets, qu'ils soient procéduraux ou administratifs.

Le dernier exemple en date, la Commission MATTEI. Présidée par l'ex-bâtonnier du Barreau de MARSEILLE, et où les avocats étaient surreprésentés, elle devait notamment formuler des préconisations visant à réformer l'enquête préliminaire. **De toutes les propositions, ce sont les plus contraignantes pour les enquêteurs qui ont été retenues par le Garde des Sceaux** pour le projet de loi débattu prochainement au Parlement.

La puissance publique et le législateur doivent au plus vite prendre en compte que les enquêteurs ne pourront pas être éternellement une variable d'ajustement. Ils sont de moins en moins nombreux, ils n'ont pas les outils technologiques et modernes pour les suppléer, et on leur demande toujours plus. Cela ne peut pas fonctionner. Cela ne peut plus fonctionner. À quand un Vendôme de la Procédure Pénale, où TOUS les acteurs autour d'une même table, pourront faire entendre leur voix ? **La grogne monte et elle ne sera pas éternellement sourde.**

En ouverture du Beauvau de la Sécurité, le Premier Ministre n'a pas manqué de rappeler toute l'attention qu'il fallait porter à « la question essentielle des Officiers de Police Judiciaire ».

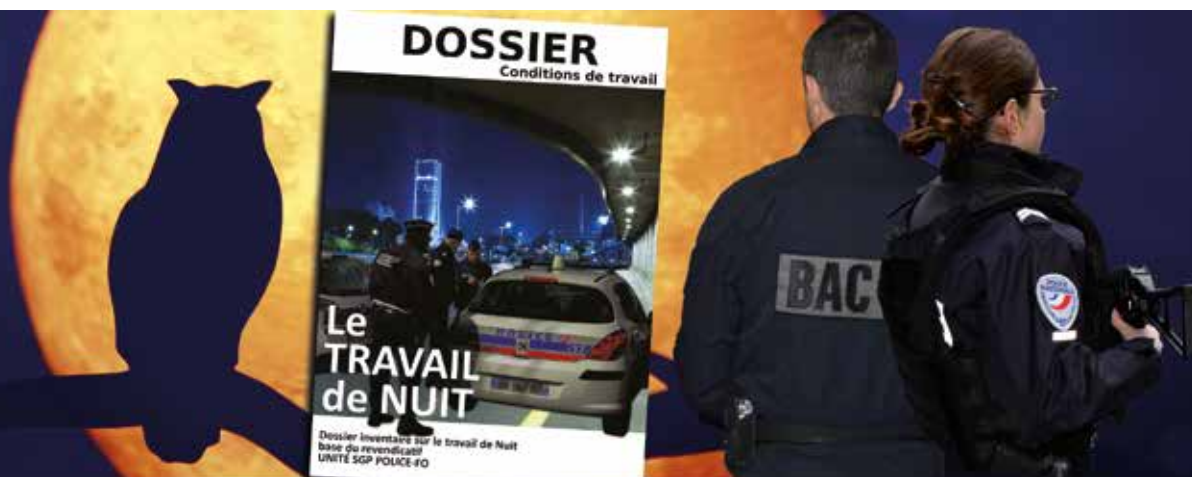
Cette déclaration d'intention se doit d'être suivie d'effets. **Les 17 000 Officiers de Police Judiciaire** du Corps d'Encadrement et d'Application, cheville ouvrière du procès pénal, **attendent un renouveau pour une filière véritablement à bout de souffle et au bord de l'implosion.**

UNITÉ SGP POLICE ne restera pas les bras croisés et mettra tout en œuvre pour améliorer les conditions de travail des Officiers de Police Judiciaire.





Dominique LE DOURNER
Secrétaire National
Conditions de Travail



Travail de NUIT, l'heure est au concret !

Dès 2016, dans notre magazine ActuPolice 19, nous ouvrons le débat au travers de notre cahier revendicatif « Spécial nuiteux » :

Pour UNITÉ SGP POLICE, un objectif, les Policiers de nuit ne seront plus les grands oubliés de la Police nationale

C'est après avoir porté seuls ce dossier au plus haut niveau de l'État, avoir mis les nuiteux dans la rue dès 2019, notamment à ANGERS, avec l'opération « gyro-deux tons » devant les préfectures, et pour être « enfin » rejoints par d'autres, pseudo association sous couvert d'organisations syndicales s'appropriant dorénavant la paternité du revendicatif, que le travail de nuit est enfin reconnu.

C'est avec l'Arrêté Portant Organisation du Temps de Travail mis en application au 1^{er} janvier 2020 que tout bascule. L'article 10 vient donc identifier le travail de nuit.

Depuis, le dossier a évolué. Après plusieurs réunions de concertation avec le DGNP et la DRCPN, un décret et un arrêté relatif à l'ITN ont été publiés. C'est le 22 avril dernier qu'une instruction ministérielle (NOR : INTC2112052J) venait définitivement définir le statut du travailleur de nuit.

À la lecture de cette instruction, si nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'il **s'agit de la copie ou presque, du cahier revendicatif UNITÉ SGP POLICE**, elle met en évidence, au-delà des thématiques médicales, sociales, et professionnelles, l'attribution d'une indemnité du travail de nuit, l'I.T.N.

Alors que d'autres privilégiaient l'augmentation de l'heure de nuit à raison d'1€ supplémentaire, augmentation à la main de la fonction publique, **UNITÉ SGP POLICE défendait l'attribution d'une indemnité spécifique.**

Mais voilà, malgré une base revendicative aboutie, et faisant enfin consensus, l'administration décidait la répartition de l'indemnité en fonction des différentes amplitudes horaires.

Le 13 octobre 2020, Gérald DARMANIN, Ministre de l'intérieur, dans son allocution relative au programme budgétaire 2021, officialisait le statut du travailleur de nuit incluant grâce à un budget dédié, **la création d'une indemnité du travailleur de nuit.**

Depuis, le premier versement de l'indemnité est intervenu, avec ici ou là, ses erreurs de saisie. Si c'est votre cas, je vous invite à saisir votre délégué afin d'y apporter, une réponse à minima ou une régularisation dans les mois suivants.

Ce premier versement est le point de départ d'une nouvelle indemnité basée sur les données du premier trimestre 2021, avec les délais d'enregistrement et de paiement de rigueur.

Le second trimestre sera donc versé au mois d'Août 2021.

L'indemnité est définie sur les bases de la reconnaissance du travail de nuit (Article 10 de l'APORTT) par le décret n° 2020-1782 du 30 décembre 2020 et l'arrêté de la même date en fixe les montants comme suit :

Pour une amplitude horaire inférieure à onze heures : 15 €

Pour une amplitude horaire entre onze et douze heures : 35 €

Pour une amplitude horaire supérieure à douze heures : 55 €

Les agents dont l'ensemble des vacations inclut la plage horaire située entre minuit et cinq heures, bénéficieront d'une majoration de 45 € mensuels.

Pour l'heure, beaucoup d'unités sont exclues de l'attribution de la majoration. Pour exemple les unités cynotechniques auxquelles il est imposé une vacation de jour pour l'entretien et l'entraînement des chiens, n'en bénéficient pas.

Nous sommes toujours dans l'attente d'un arbitrage DGNP sur ce sujet.

Avec ces dernières évolutions revendicatives et si les grandes lignes sont tracées, le travail n'est pour autant pas terminé; **La restauration de nuit, la bonification retraite ou encore les conditions d'attribution et l'augmentation de l'I.T.N restent des sujets qu'UNITÉ SGP POLICE continuera de défendre.**

Fidèle à nos objectifs, nous ne lâcherons rien, le STATUT du travailleur de nuit, un dossier concret, des revendications concrètes !



Une équipe départementale en ACTION dans les Bouches-du-Rhône

Le Bureau Départemental des Bouches-du-Rhône est composé de 18 personnes.

À sa tête, le Secrétaire Départemental Raïssi MESSAOUDI, épaulé par Alexandra NICOLLET la trésorière, par Patrice CATALA, le Secrétaire Départemental Adjoint responsable des extérieurs et par Jérémy HARAKATI le Secrétaire Départemental Adjoint responsable de Marseille.

Le maillage du bureau départemental UNITÉ SGP POLICE s'est calé sur celui de l'administration. Pour ce faire, les effectifs du bureau ont été répartis en fonction des services et des besoins. Ainsi pour Marseille, 2 collègues gèrent la division Nord, 2 pour la division Centre, 2 pour la division Sud, 2 pour le SOP/État-Major et 1 collègue pour la SDPJ/RT.

Pour les extérieurs de Marseille, le découpage s'est fait par district.

Le district d'Aix-en-Provence/Vitrolles/Marignane, et le district d'Aubagne/La Ciotat sont gérés par 2 collègues.

Un district Martigues/Salon-de-Provence/Miramas et un district d'Arles/Beaucaire/Tarascon qui sont gérés par 2 autres collègues.

Enfin, 1 collègue s'occupe de la PAF.

Cette **équipe renouvelée, motivée et dynamique** s'était fixée pour objectif de mettre en place un maillage efficace pour pouvoir répondre aux attentes des collègues.

Sa méthodologie de travail consiste d'**être au plus près du terrain**. Que ce soit au jour comme à la nuit, personne n'est délaissé, chacun est important. Et cela paye.

Aujourd'hui, cette équipe donne de bons résultats avec une progression en termes d'adhésions aux environs des +30% depuis 2019.



Un des chantiers importants suivi par l'équipe départementale est **l'ASA**. Pourtant, au départ, ce n'était pas gagné, avec des textes qui changeaient régulièrement, le bureau a pu bénéficier d'un atout majeur en la personne de Jérôme TORTEY, qui grâce à son expertise et ses conseils, a transmis de manière simple et efficace le flambeau aux délégués qui ont pu effectuer le montage des dossiers dans les règles afin que de nombreux collègues reçoivent l'indemnisation à laquelle ils pouvaient prétendre. Dans ce dossier, entre autres, Bruno BARTOCETTI, Secrétaire Zonal Sud a été d'une aide précieuse faisant le lien entre le département et le bureau national pendant toute l'action concernant l'ASA.

La mise en place du jeudi fort a également énormément mobilisé l'équipe départementale.

Il a été mis en place partout où cela était possible par rapport au nombre de fonctionnaires en poste.

Le manque d'effectifs étant de plus en plus prégnant, le 12h08 proposé par l'administration devrait remplacer progressivement le cycle fort, avec l'aval de la majorité des collègues. Des sondages ont été menés, l'équipe est en contact permanent avec l'administration pour que la transition se fasse dans les meilleures conditions.

Un des postes qui occupe le plus les collègues du bureau départemental est **la discipline**.

Rien que sur le Nord, **ils représentent et défendent les collègues en cause**, en moyenne 4 à 5 fois par semaine, sur des auditions administratives.

Ils sont en lien permanent avec les collègues du bureau national qui maîtrisent les textes réglementaires, pour avoir les informations nécessaires dans l'intérêt des collègues en cause.

Une des grandes forces de la région réside dans le **lien étroit** qui lie les différents bureaux départementaux, ce qui leur permet d'échanger, s'aider à chaque fois que cela est nécessaire.

Chacun a ses spécificités, et lorsqu'une question se pose dans un domaine précis, les collègues des différents bureaux n'hésitent pas à solliciter la bonne personne pour obtenir des réponses claires.

Par exemple sur les Bouches-du-Rhône, Jérémie HARAKATI maîtrise particulièrement le domaine médical. Lorsque des collègues des bureaux voisins ont besoin de renseignement dans ce domaine, ils le contactent et celui-ci les renseigne bien volontiers.

Cet échange ouvert entre les différents bureaux départementaux permet au-delà de très bonnes relations, d'**obtenir de meilleures performances au profit de nos collègues adhérents**.

Depuis 4 ans, l'équipe a également fortement œuvré en **CHSCT pour améliorer les conditions de travail des policiers** de leur secteur. Par exemple, pour équiper les commissariats de climatisations, ou faire réparer celles en panne.

L'équipe remercie le Préfet de police de l'époque, Olivier de Mazières, qui a été très réactif face aux problèmes remontés par notre organisation syndicale. Il a permis de mettre en place une dynamique en faveur des conditions de travail des policiers du 13, que les autres préfets ont maintenu : **Moins de blabla, plus d'action**.

Même si aujourd'hui encore, il reste des points noirs dans les conditions de travail des collègues, les choses s'améliorent progressivement. Il ne faut juste pas relâcher la pression...

Le problème numéro un reste le manque d'effectif. Et quand bien même, le département en obtient, encore faut-il que ces derniers soient correctement distribués entre voie publique et investigation.

En parlant d'investigation, outre le manque criant d'effectifs et de moyens, nos collègues attendent toujours cette fameuse **simplification de la procédure** qui était censée se mettre en place... Et **ce n'est pas la procédure dématérialisée qui va améliorer les choses**... Très compliquée à comprendre et à utiliser, avec un code pénal de plus en plus contraignant pour les enquêteurs, **il ne faut pas s'étonner que cette filière perde de son attractivité**.

Enfin, **niveau revendications**, outre un besoin en effectifs et moyens, les collègues Marseillais ne comprennent pas pourquoi, alors que le logement est de plus en plus cher sur le secteur, **ils ne bénéficient pas des mêmes primes que les collègues Parisiens**. Et que dire du fait qu'il n'y ait pas de SUEP à Marseille ?

Les actions restant à mener pour les collègues du bureau départemental des Bouches-du-Rhône sont nombreuses, mais cette équipe surmotivée fera tout pour améliorer le quotidien de leurs collègues.



Dalila BOUDADA
Délégue Nationale
Secteur Social

Privilèges
UNITÉ SGP POLICE - FSMI FO

Primoloisirs

UN PARTENARIAT EXCLUSIVEMENT POUR VOUS

- Vacances
- Billetterie
- Electroménager
- E-cartes cadeaux
- Loisirs
- Parfums

**DES OFFRES TOUJOURS PLUS INTÉRESSANTES
VOTRE POUVOIR D'ACHAT, NOTRE PRIORITÉ**

UN PARTENARIAT EXCLUSIF À RETROUVER SUR NOTRE SITE :
<https://unitesgpprivileges.com/>

Un partenariat PRIVILÈGES / PRIMOLOISIRS

Cela fait maintenant plus d'un an que le site PRIVILÈGES a été mis en place.

Nos modes de vie ont stagné du fait de cette crise sanitaire qui n'en finit plus et nos collègues espèrent et attendent des solutions à leurs futures activités.

Alors pour ce faire, ne passe surtout pas ton chemin sans t'être inscrit sur le site PRIVILEGES car des opportunités t'y sont réservées, et pour le coup, des avantages répondant à toutes tes attentes.

Nous nous sommes occupés de tout, toujours dans l'optique de t'apporter du bonheur, de la joie ainsi que de la bonne humeur en ces périodes compliquées où la tâche est rude et où l'on t'en demande toujours plus.

Alors pour toi et rien que pour toi !

Cher collègue adhérent, nous sommes fiers et heureux de te présenter notre nouvelle offre **PRIMOLOISIRS**.

Une carte te sera remise prochainement indiquant le logo UNITÉ SGP POLICE / PRIMOLOISIRS mais ce « PRIVILÈGE » est réservé, tu l'auras bien compris cher collègue à nos adhérents.

En règle générale cette carte est payante, ton adhésion à notre organisation syndicale te donne droit directement à ce PRIVILÈGES.

PRIMOLOISIRS c'est :

- ▶ 100000 offres, accessible en France et à l'étranger
- ▶ Tarifs remisés
- ▶ Centrale de réservation comprenant 3 comparateurs te permettant de filtrer les nombreuses offres
- ▶ 39000 offres de location
- ▶ Plus de 300 euros de remise en moyenne sur le camping
- ▶ Parcs d'attractions
- ▶ Match de foot, de rugby et j'en passe tellement la liste est bien trop longue

N'hésite plus une seule minute, rends-toi vite sur notre site PRIVILÈGES, inscrit toi et découvre les avantages qui te sont réservés.



BEAUVAUX DE LA SÉCURITÉ Les PATS aussi - Création de l'ISPAP

Lors des dernières élections professionnelles, le secteur PATS d'UNITÉ SGP POLICE-FO avait établi **un cahier revendicatif basé sur la reconnaissance et l'attractivité**.

Dans le cadre du Beauvaux de la Sécurité, la DRH du MI vient de nous présenter **un plan d'action en faveur des PATS qui reprend ces 2 items, en même temps qu'un bon nombre de nos points revendicatifs**. Nous devons nous en féliciter mais pas nous en contenter.

- ✓ Effectivement, **nous demandons une révision du pyramidage et une augmentation des postes de catégorie B et A à l'avancement** et il s'agit d'une proposition du Plan d'Action.
- ✓ Effectivement, **nous demandons un recrutement de PATS en nombre suffisant**, notamment dans les endroits en sous effectifs et là encore le Plan d'Action le propose
- ✓ Effectivement, **nous demandons une formation des primo-arrivants** et le Plan d'Action le prévoit dès 2021 (textes sortis récemment)
- ✓ Effectivement, **nous demandons une véritable politique de substitution** et le Plan d'Action le prévoit. Nous l'espérons, accompagné d'un dialogue social pour l'instant inexistant et considérant l'équivalence de catégorie.

Mais c'est insuffisant et nous le dirons haut et fort.

Pour UNITÉ SGP POLICE-FO, la reconnaissance et l'attractivité passe par **la prise en compte des difficultés d'exercice du métier en PN**.

Notre revendication PRINCIPALE doit rester l'Indemnité de Sujétion des Personnels Administratifs PN, l'ISPAP.

Qu'est-ce qui ressemble plus à un agent sortant d'un CP qu'un autre agent, qu'il soit actif ou administratif ? Les violences envers les collègues sont de plus en plus nombreuses. En face de ce phénomène, la Police Nationale doit être une et indivisible. Malheureusement, l'actualité vient confirmer cette vérité que nous avançons depuis 2018.

Cette mesure doit être associée à l'extension de la prime de fidélisation de la même manière que les actifs mais aussi à **une intégration progressive de l'ISPAP dans les pensions**.

Nous avons aussi **des revendications pour les PTS** qui ne sont pas concernés par ce plan d'action. Lors de la présentation, Yves LEFEBVRE, en préalable, a demandé et obtenu qu'un groupe de travail se réunisse pour établir le même type de plan pour nos collègues scientifiques.

Bien d'autres sujets devront être évoqués lors de la table-ronde sur **les conditions matérielles et le soutien**.

Ils tourneront encore et toujours sur la reconnaissance et l'attractivité auxquelles sont liées le déroulement de carrière.

Nous dévoilerons nos autres propositions à ce moment-là et **nous serons bien présents pour les défendre**.



Changement d'appellation, une évolution !!! Pourquoi ?

La loi CONTINUM SÉCURITÉ ou SÉCURITÉ GLOBALE a été votée par le Sénat.

Outre les dispositions relatives à la captation vidéo, cette loi inscrit dans le marbre le changement d'appellation d'ADJOINT DE SÉCURITÉ en POLICIER ADJOINT.

Pour UNITÉ SGP POLICE, c'est une VICTOIRE !

Revenons sur la genèse !

Au début des années 1990, la France décide de professionnaliser son armée. La conscription disparaît, la Gendarmerie Nationale voit disparaître les Gendarmes Auxiliaires (GA) et la Police Nationale, ses Policiers Auxiliaires (PA)

Pour tendre la main à cette jeunesse et par la même occasion pallier la perte d'effectif engendrée par cette réforme, les 2 forces de sécurité vont devoir créer un nouveau dispositif.

Ce seront les « Gendarmes Adjoints Volontaires » pour la Gendarmerie Nationale, les « Adjoints De Sécurité » pour la Police Nationale.

À la naissance de ces deux dispositifs et appellations distincts, la gendarmerie nationale prend le parti de positionner clairement ses jeunes dans l'emploi ou le rôle qui leur est réservé, celui d'adjoint de gendarme.

De son côté, avec cette appellation, d'« adjoint de sécurité » la Police Nationale viendra créer une certaine incompréhension dans l'emploi dédié à ces jeunes au sein de la police nationale.

D'ailleurs posez la question autour de vous :

Qu'est-ce qu'un adjoint de sécurité ? Agent de sécurité, portier de magasin ? Rares sont ceux qui identifieront un policier au travers de cette appellation.

Pour UNITÉ SGP POLICE, le constat est clair :

- **Redonner une identité à ce métier,**
- **Positionner clairement ces jeunes au travers d'une appellation significative.**



Mais en quoi une **ÉVOLUTION** ?

Il faut faire un pas de côté pour comprendre pourquoi !

Cette évolution aura pour atout, une identification claire, tout au long de son contrat, mais aussi pour celles et ceux qui au terme des 6 années, n'auront pas pu ou tout simplement pas souhaité continuer au sein de la Police Nationale et ce pour diverses raisons :

- Pas de réussite aux concours
- Refus de faire une bonne partie de leur carrière sur Paris
- Plus en phase avec le métier

Pour tous ceux-là, c'est l'assurance d'une identification de leur parcours professionnel, lors d'un entretien ou de la rédaction de leur curriculum vitae.

UNITÉ SGP POLICE l'a testé auprès de chefs d'entreprise, POLICIER ADJOINT ou ADJOINT DE SÉCURITÉ, les avis parlent d'eux-mêmes...

Policier Adjoint, c'est aussi **une appellation lisible** de l'engagement au quotidien de ces jeunes au service des autres.

Depuis plusieurs années, sur les bases d'un secteur dédié aux ADS, **UNITÉ SGP POLICE n'a eu de cesse de revendiquer la reconnaissance d'un véritable statut d'adjoint de sécurité, dorénavant POLICIER ADJOINT.**

Ce changement d'appellation est dans la continuité de nos actions menées en faveur de ces jeunes.

Hier, le changement de doctrine avec un premier pas en faveur de la mobilité, de la permutation.

Aujourd'hui, l'appellation et demain de nouvelles propositions verront le jour au travers d'un Livre Blanc et des négociations lors du Beauvau de la sécurité.

NON, pour UNITÉ SGP POLICE, les Policiers Adjoints ne seront pas les oubliés de ces négociations historiques.

UNITÉ SGP POLICE sera toujours à vos côtés afin que vous puissiez obtenir la RECONNAISSANCE que vous méritez.

Pour UNITÉ SGP POLICE, le COURAGE et la CONSIDÉRATION ne se mesurent pas à la couleur de l'épaulette.



XAVIER LE COZ CHAMPIONNAT DE FRANCE 'ULTIMATE CUP' VITESSE

Bonjour Xavier, peux-tu te présenter en quelques lignes ?

J'ai 41 ans, une petite fille de 16 mois. Je suis policier depuis 2005 et toujours Gardien de la Paix.

Peux-tu nous rappeler en quelques mots ton parcours professionnel ?

J'ai commencé au CFP de CARCASSONE. À l'issue de ma scolarité, j'ai été affecté à la CSP de Rosny-sous-Bois (93). Je suis descendu à la CSP de Cagnes-sur-Mer (06) en 2014.

Tu as commencé la moto relativement jeune ou cela t'est-il venu plutôt tard ?

J'ai grandi dans le milieu du sport mécanique depuis que je suis dans le berceau. Mon père faisait du motocross et kart cross. La première fois que je suis monté sur une moto, je devais avoir 3 ans sur le réservoir, j'ai en toute logique suivi ses traces. Suivant les week-ends, il m'emmenait faire soit de la moto, soit du kart. J'ai arrêté les sports mécaniques vers 15 ans lorsque je me suis mis à faire de l'athlétisme à haut niveau. J'ai acheté ma première moto, un "super motard" à 18 ans pour m'amuser, puis j'ai enchaîné sur les motos sportives, toujours pour m'amuser. J'ai repris la piste en 2015 et la compétition en 2017 avec mon cousin. Je tourne maintenant en Championnat de France et je fais le "Bol d'argent" (course d'ouverture du Bol d'or).



Quelles sont les contraintes que tu as pu rencontrer et que tu rencontres peut-être toujours, notamment pour t'entraîner ?

Les contraintes sont multiples, il faut énormément de temps pour les déplacements, une "grosse" logistique, beaucoup de matériel et bien sûr le budget....

Aimerais-tu conjuguer cette passion avec ton travail ?

Je n'ai actuellement pas l'ambition de devenir motard dans la police. Les missions ne me conviendraient pas spécialement je pense. À voir peut-être plus tard...

Arrives-tu à concilier travail et activité sportive sans souci ? Ta hiérarchie est-elle compréhensive ?

J'arrive à avoir mes jours de compétition à chaque fois grâce à mes collègues qui décalent leurs jours si ça bloque sur le journalier. Et je les en remercie encore et encore...

Qu'attends-tu aujourd'hui de l'administration ?

....

Tu fais des compétitions ? Quels sont tes résultats ?

Je suis en Championnat de France "Ultimate Cup" Vitesse. Mes meilleurs résultats sont une 6^{ème} place en vitesse. J'ai également fait une pôle position l'an dernier.

As-tu déjà chuté ou t'es-tu déjà fait percuter ?

Les chutes et moi.... Une grande histoire d'Amour... lol
Je me suis fait percuter à ma première course de vitesse, pour ma reprise en compétition. Ça remet dans l'ambiance immédiatement... Puis à ma 3^{ème} course, une percussio



As-tu d'autres ambitions sportives et professionnelles ? D'autres courses prochainement ?

Malheureusement, niveau sportif avec le Covid, on ne sait plus sur quel pied danser, on ne peut plus rien prévoir. Les entraînements s'annulent les uns après les autres, les courses également....

Niveau professionnel, je suis à la Nuit à Cagnes-sur-Mer, on a un super groupe, donc rester avec eux est une bonne ambition ! Lol

Un dernier mot ?

Je tiens tout d'abord à remercier Madame et ma fille de supporter mes absences et de me laisser m'investir autant.

Ensuite, merci à mes partenaires, ma famille, mes amis, mes collègues de me permettre de participer à ces compétitions. Sans eux, je ne pourrais pas le faire.

Enfin, merci à vous de mettre un peu en lumière les sportifs anonymes que nous sommes.



Éric JOMET
CRS ARAA

Un SOC spécifique aux Motocyclistes

CRS depuis 20 ans et motocycliste depuis 15 ans, je me suis toujours investi dans la **formation de secourisme**.

Au sein des Compagnies Républicaines de Sécurité, je souhaitais que les agents autoroutiers et motocyclistes aient une formation propre à leurs missions aux **risques qu'ils encourent tous les jours sur les routes**.

Les CRS ont toujours été précurseurs et investis dans le monde du secourisme.

Chaque service spécialisé (montagnard, MNS, maintien de l'ordre) a une formation de secourisme avec des recommandations adaptées aux risques spécifiques de leur emploi et de leurs missions.

La dernière adaptation en matière de secourisme opérationnel a été **le lancement des recommandations du SOC1 à l'ensemble des CRS** Maintien de l'Ordre, Autoroutiers et Motocyclistes en 2015 avec un **niveau supérieur SOC2 uniquement pour le Maintien de l'Ordre (MO)**.

Le SOC1, adapté aux moyens de protection et d'intervention des véhicules USG, **ne correspondait pas aux moyens des véhicules motocyclistes et autoroutiers**.

Les unités autoroutières et motocyclistes avaient besoin de recommandations adaptées aux risques et aux moyens de protections individuelles et collectives liées aux interventions sur route.

C'est pourquoi, avec deux autres collègues, un de la CRS 54 et un autre de la CRS 11, nous avons travaillé et élaboré **une malette pédagogique** à l'attention de ces professionnels de la route.

La nouvelle formation SOC1 AM, prend en compte les risques d'intervention sur route et voies à grande circulation avec les dispositifs de protection embarqués. Cette formation monte en compétence les agents sur la protection des interventions mais aussi sur **la prise en charge des victimes civiles ou des policiers en matière de trauma et de balistique**.

Souvent nos spécialistes routiers sont primo-intervenants sur des accidents de la route et doivent faire face à la prise en charge des victimes et en assurer la protection le temps de l'arrivée des services médicalisés. **La chaîne de secours implique une prise en charge rapide** des victimes avec des gestes de secours pour augmenter les chances de survie des blessés.

L'objectif de cette formation est de combler le temps entre l'arrivée sur les lieux de l'accident de nos unités et l'arrivée des services médicalisés en pratiquant des gestes de secours à la hauteur des missions des CRS.

Ce document et cette malette doivent apporter les outils nécessaires à l'amélioration de la sécurité de nos collègues en intervention.

LA RÉFORME DU RECOUVREMENT DE LA PENSION ALIMENTAIRE

Bonjour à tous.

Il s'agit de l'intermédiation financière de la pension alimentaire (IFPA).

L'article L582-1 du code de la sécurité sociale précise que : « Les organismes débiteurs des prestations familiales sont chargés de l'intermédiation financière des pensions alimentaires. ». Autrement dit, ils servent d'intermédiaires entre les deux parents, l'un créancier et l'autre débiteur des pensions alimentaires.

En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2021, date de l'entrée en vigueur de cette disposition, le parent en possession d'une décision de justice qui fixe le montant de la pension alimentaire dont il est le bénéficiaire, peut en faire la demande auprès de la CAF ou la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). L'organisme compétent est celui du lieu de la résidence du parent créancier.

Les deux parents sont tenus de transmettre à l'organisme des prestations familiales, les renseignements nécessaires à la mise en œuvre de l'intermédiation financière et de l'informer de tout changement de situation de nature à avoir des conséquences sur cette mise en œuvre. Dès lors que

le parent débiteur est informé, par la notification, de la date de cette mise en œuvre, par l'organisme de la prestation familiale, il est déchargé de l'obligation de verser la pension alimentaire entre les mains de l'autre parent, à compter de cette date précisée. Ainsi, le problème des pensions impayées se trouve résolu pour le parent créancier grâce à la CAF qui procède à leurs recouvrements.

L'article 373-2-2 du Code Civil précise que ce recours à l'Intermédiation financière peut être mentionné dans une décision judiciaire, une convention homologuée par le juge, une convention de divorce ou de séparation de corps par consentement mutuel et un acte notarié. En outre, le juge peut le décider, même d'office, lorsque le parent débiteur a fait l'objet d'une plainte ou d'une condamnation pour des faits de menaces ou de violences volontaires sur le parent créancier ou l'enfant.

En attendant le prochain numéro, prenez bien soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**





LES NARCOS FRANÇAIS BRISENT L'OMERTA

Frédéric PLOQUIN



Frédéric Ploquin est un grand reporter. Son œil attentif qui suit de près les évolutions de notre société fait de lui un journaliste d'investigation particulièrement reconnu, spécialisé dans les domaines de la police, du banditisme et du renseignement. Il est également l'auteur des livres La Peur a changé de camp, de La Haine dans les yeux coécrit avec David Le Bars ou encore Médecin du RAID, écrit avec Matthieu Langlois.



Ne vous êtes-vous jamais demandé pourquoi le restaurant en bas de chez vous, toujours vide, n'était pas en faillite ? Ou comment ce salon de massage, déserté par les clients, parvenait à exister ? Et que penser de ce nouveau voisin qui achète cash son appartement ? Sans parler des banques qui, prises la main dans le sac le 21 septembre 2019, ont écoulé plus de 2 000 milliards de dollars sulfureux. L'argent de la drogue et les stratégies mises en place pour le recycler, le blanchir, sont aussi dignes des multinationales

qu'insoupçonnables.

Fort de son expérience de plus de trente ans sur le terrain, Frédéric Ploquin est parvenu à rassembler des entretiens rares et inédits. Ce qu'ils nous révèlent est l'incroyable système souterrain qui permet aux trafiquants de blanchir l'argent sale en toute légalité.

Aujourd'hui, cette économie parallèle est devenue une artère vitale. Vous allez découvrir pourquoi et comment ce système est indestructible, et à qui profite ce business.

Restaurants, salons de massage, kebabs, banques, immobilier : l'argent sale est partout

Parution : 03/02/2021 Éditions ALBIN MICHEL

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

-10%⁽¹⁾

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO, HABITATION,
ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/police

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



POLICE

MGP

« Cette solution
est pensée
et développée
pour protéger
les forces
de sécurité
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

(1) Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de la Police. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

(2) Réduction de 20 % sur le montant de la 1^{ère} année de cotisation d'un contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique, pour toute première souscription entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 en tant qu'adhérent MGP. Réduction applicable uniquement sur le premier contrat souscrit, non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES, et/ou LA SAUVEGARDE, et/ou GMF VIE, et/ou ASSURANCES MUTUELLE DE FRANCE, et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, et/ou Covéa Protection Juridique.

DES GARANTIES PENSÉES POUR LES POLICIERS

SANTÉ - SALAIRE
**2 mois
offerts⁽¹⁾**



Offre soumise à conditions
valable du 17/05 au 17/07/2021.⁽¹⁾

1

MEILLEURE MUTUELLE
SANTÉ & PRÉVOYANCE⁽²⁾

Classement 2021 **Opinion
Assurances**

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense



MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 14 (numéro non surtaxé)

(1) Offre soumise à conditions du 17/05 au 17/07/2021. Conditions dans le règlement de l'offre de printemps disponible sur demande en agence ou sur demande écrite auprès du siège administratif de la MGP (8 rue Thomas Edison - CS 90059 - 94 027 Créteil cedex) ou sur mgp.fr

(2) Classement 2021 établi par Opinion Assurances, de façon indépendante, à partir des notes et avis vérifiés des internautes de la communauté d'Opinion Assurances. Pour réaliser ce classement, deux critères sont évalués : le niveau de satisfaction et le niveau de prix. Classement consultable sur <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-sante.html> et <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-prevoyance.html>

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité 10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 05/2021 - Document non contractuel à caractère publicitaire.